



Commission Départementale des terrains et Installations Sportives

Procès-Verbal n° 7

Réunion du 5 décembre 2023 par voie électronique

Animateur : D. COZETTE

Présent(e)s : MM. J.C. VIGNAL – D. CORDIER - M. KIANPOUR - F. GUERFI (CD) – G. DELORME (CD)

Absent : W. BONNEFOUS (CDA)

La commission prend connaissance des extraits des Procès-Verbaux de la Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives des 14/11/2023, 21/11/2023 et 28/11/2023.

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

BOIS COLOMBES – GYMNASSE ALBERT SMIRLIAN – NNI 920099902

Cette installation sportive n'est pas classée. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 24/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 18/09/2023 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Rapport de visite - A.O.P. La Commission constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 28/11/2023 et demande au gestionnaire de lui transmettre une A.A.C. ou un A.O.P. Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.**



GENNEVILLIERS – GYMNASSE JOLIOT CURIE – NNI 920369902

Cette installation sportive n'est pas classée. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 25/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 4 du 15/09/2023 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Rapport de visite.

La Commission constate l'absence d'une attestation de capacité ou d'un arrêté d'ouverture.

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 4 jusqu'au 14/11/2033 sous réserve de réception d'une A.A.C. ou un A.O.P avant le 17/05/2023.**

CONFIRMATION DE NIVEAU DE CLASSEMENT

NANTERRE – STADE VINCENT PASCUCCI – NNI 920500501

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 12/10/2023. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 21/11/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 14/11/2023 et des documents transmis : - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Plan de masse - Rapport de visite - A.A.C. Elle constate l'absence des tests in situ décennaux (date de mise à disposition : 12/10/2003 + 10 ans).

- **Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T4 SYN jusqu'au 12/10/2033 sous réserve de réception des tests in situ avant le 28/05/2033.**

MONTROUGE – STADE MAURICE ARNOUX – NNI 920490201

La C.R.T.I.S. accuse bonne réception des tests insitu et transmet à la F.F.F. pour confirmation du niveau de classement.

CHANGEMENT DE NIVEAU DE CLASSEMENT

PUTEAUX – STADE LEON RABOT – NNI 920620101

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 02/10/2021. Installation visitée par M. ALEXANDRE membre de la C.R.T.I.S., le 20/10/2023.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T3 SYN du 25/08/2023 et des documents transmis : Ligue Paris Ile-de-France Saison 2023/2024 C.R.T.I.S. Page 6 - Plan côté des vestiaires - Plan de l'aire de jeu - Rapport de visite - Plan de masse - A.O.P. du 18/10/2023 - Tests insitu du 29/10/2023.

Elle constate que la liaison vestiaires/aire de jeu ne permet pas aux joueurs et officiels d'être hors d'atteinte des projectiles.

- **Dossier transmis à la F.F.F. pour décision finale.**

CLASSEMENT DES ECLAIRAGES

COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR A8 N°1 – NNI 920250109

L'éclairage de cette installation n'est pas classé. A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairage moyen horizontal : 374 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.41 - Facteur d'uniformité : 0.58

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 jusqu'au 14/11/2027.**

COLOMBES – STADE YVES DUMANOIR A8 N°2 – NNI 920250111

L'éclairage de cette installation n'est pas classé. A la demande du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. CORDIER, membre de la C.D.T.I.S. des Hauts de Seine, le 04/10/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 19/09/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairage moyen horizontal : 335 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.34 - Facteur d'uniformité : 0.51

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 14/11/2027.**

MONTROUGE – STADE JEAN LEZER – NNI 920490101

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 23/11/2023. A la demande de la Mairie de Montrouge, contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 23/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 22/11/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairage moyen horizontal : 309 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.52 - Facteur d'uniformité : 0.70

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 28/11/2027.**

RUEIL MALMAISON – STADE DU PARC N°4 – NNI 920630204

L'éclairage de cette installation n'est pas classé. Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 24/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 24/11/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairage moyen horizontal : 108 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.11 Ligue Paris Ile-de-France Saison 2023/2024 C.R.T.I.S. Page 4 - Facteur d'uniformité : 0.24

Elle constate que deux projecteurs sont en panne.

- **La C.R.T.I.S ne peut proposer un classement de cet éclairage.**

NANTERRE – STADE VINCENT PASCUCCI – NNI 920500501

L'éclairage de cette installation n'est pas classé. Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 16/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en IM et de la demande de classement en niveau E6 signée par le propriétaire le 14/11/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairage moyen horizontal : 217 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.24 - Facteur d'uniformité : 0.40

Elle constate 3 projecteurs hors-service sur le mât situé au niveau du point de contrôle 5 et 5 projecteurs hors-service sur le mât situé au niveau du point de contrôle 25.

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 28/11/2025.**

RUEIL MALMAISON – STADE MAURICE HUBERT N°1 – NNI 920630301

L'éclairage de cette installation est classé E5 jusqu'au 29/10/2021. Contrôle de l'éclairage effectué par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S., le 21/11/2023.

La C.R.T.I.S prend connaissance d'un éclairage en LED et de la demande de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 22/11/2023. Au regard des éléments transmis : - Eclairage moyen horizontal : 322 Lux - Rapport Emini/Emaxi : 0.40 - Facteur d'uniformité : 0.57

- **La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 28/11/2027.**

DIVERS

- La commission accuse bonne réception du Procès-Verbal de la commission des délégués en date du 28 /11/2023.

Considérant que dans son rapport, Monsieur Cozette David délégué officiel du District indique avoir officié sur la rencontre Futsal Séniors Division 1 en date du 26/11/2023 au Gymnase Jean Jaurès de Bois Colombes.

Considérant que dans son rapport, Monsieur Cozette David indique que le local dédié comme vestiaire pour les officiels de la rencontre était encombré de matériel divers et que l'espace était donc exigu.

- **La commission remercie le club de JABC FUTSAL de bien vouloir accueillir les officiels dans de meilleures conditions.**

- La commission accuse bonne réception de la demande de classement des terrains **NELSON MANDELA 1 NNI 920350101 et NELSON MANDELA 2 NNI 920350102** du club des CHEMINOTS OUEST (520810) faite par mail en date du 30/11/2023.

- La CRTIS représenté par Monsieur ALEXANDRE PATRICK et la CDTIS représenté par Monsieur COZETTE DAVID se rendront sur site le MARDI 5 DECEMBRE 2023.

- La commission transmet le Procès-verbal de ce jour à la COMMISSION CENTRALE DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES pour suite éventuel à donner.

Prochaine réunion sur convocation.

L'Animateur.